

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 14.03.2019

Version 7.1

Date de révision: 14.03.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: **Schafzeichenfarbe**

· Numéros: 27460, 27461, 27462, 19190, 19191, 19192

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Utilisation de la substance/du mélange**
Peinture, enduit ou des activités ancillaires.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Albert Kerbl GmbH
Felizenzell 9
D-84428 Buchbach
www.kerbl.com
Tel.: 0049-(0)8086-933-100
E-Mail: info@kerbl.com

· **Personne responsable/émettrice:**

Albert Kerbl GmbH
Tel.: 0049-(0)8086-933-104
E-Mail: bm@kerbl.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

CENTRE ANTIPOISON ET DE TOXICOVIGILANCE DE STRASBOURG
Hôpitaux universitaires
1 Place de l'Hôpital
BP 426
67091 STRASBOURG CEDEX
Tél. + 33 3 88 37 37 37
Fax + 33 3 69 55 18 99
Email : flesch.francoise@chru-strasbourg.fr

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3 (H226)

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3 (H412)

2.2 Éléments d'étiquetage

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)

Pictogrammes de danger



GHS02 - Flamme

Mention d'avertissement

Avertissement



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 14.03.2019

Version 7.1

Date de révision: 14.03.2019

Nom commercial: Schafzeichenfarbe

Numéros: 27460, 27461, 27462, 19190, 19191, 19192

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions légales.

Autres:

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pour l'extinction.

2.3 Autres dangers

· Aucun

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux:

EC-Nr. 919-857-5 REACH: 01-2119463258-33	HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 EUH066	10-25 %
CAS: 1314-13-2 EC-Nr. 215-222-5 INDEX: 030-013-00-7 REACH: 01-2119463881-32	OXYDE DE ZINC Aquatic Acute 1, H400 (M = 1) Aquatic Chronic 1, H410 (M = 1)	<2,5 %
CAS: 22464-99-9 EC-Nr. 245-018-1 REACH: 01-2119979088-21	ETHYLHEXANOATE DE ZIRCONIUM Repr. 2, H361d	<2,5 %

Informations complémentaires:

Pour le texte complet des Phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 14.03.2019

Version 7.1

Date de révision: 14.03.2019

Nom commercial: **Schafzeichenfarbe**

Numéros: 27460, 27461, 27462, 19190, 19191, 19192

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales:

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

NE JAMAIS faire ingérer quelque chose à une personne inconsciente par la bouche.

Après inhalation:

Déplacer à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes.

En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, si la quantité est faible (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Gardez la personne exposée au repos. Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin, montrant l'étiquette. En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour vérifier si l'observation et de soins de l'hôpital sera nécessaire. Montrer l'étiquette..

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée, mousse, poudre ABC, poudre BC, dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut être dangereux pour la santé. Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie peuvent se former: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial: Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

· Autres informations

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Refroidir les récipients/réservoirs à proximité du feu par l'eau pulvérisée, empêchant les récipients pressurisés d'éclater.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 14.03.2019

Version 7.1

Date de révision: 14.03.2019

Nom commercial: **Schafzeichenfarbe**

Numéros: 27460, 27461, 27462, 19190, 19191, 19192

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart les personnes non protégées.
Équipement de protection individuelle, voir section 7 et 8.
Éliminer les sources d'ignition et ventiler la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Délimiter le matériel usé avec un absorbant (par exemple, sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) et pour son élimination conformément aux réglementations locales dans les conteneurs appropriés (voir chapitre 13). Nettoyer avec des produits détergents, ne pas utiliser de solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour l'information sur une manipulation sans danger.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévention des incendies:

Manipuler dans des zones bien ventilées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Éviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre. Le mélange peut se charger électrostatiquement: toujours à la terre lors des transvasements. Portez des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être électriquement conductrice. Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition et les équipements électriques en sorte qu'il soit convenablement protégé. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer. Empêcher l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés:

Pour la protection individuelle, voir la section. 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette et les règles de sécurité donc industriels. Lorsque le personnel doit effectuer des travaux dans une cabine, soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser les particules et les vapeurs de solvants dans tous les cas. Il est donc recommandé ne le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pulvérisation jusqu'à ce que la concentration des particules et des vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Forfaits les quantités ouverts doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale sur.

Équipements et procédures interdits:

Ne pas fumer, manger ou boire dans les zones où le mélange est utilisé.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 14.03.2019

Version 7.1

Date de révision: 14.03.2019

Nom commercial: Schafzeichenfarbe

Numéros: 27460, 27461, 27462, 19190, 19191, 19192

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Tenir hors de portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Gardez bien à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de lumière directe du soleil. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le sol doit être imperméable et former une cuvette de rétention afin que, en cas de déversement accidentel, le liquide ne peut pas se répandre au dehors.

Conditionnement

Toujours garder dans des emballages d'un matériau identique à l'original.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Tenir hors de portée des enfants.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

	Pays	Valeur limite ml/m ³	mg/m ³	Remarque
HYDROCARBURES (C9-C11, <2% AROMATIQUES)	D, TRGS 900	AGW	600	2(II), AGS RCP-Gruppe
OXYDE DE ZINC 1314-13-2 (fume or respirable dust)	UK, WEL F, INRS	TWA STEL VLE	5 10 5	8 h 15 min 8 h

8.2 Contrôles de l'exposition / Mesures de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues pour protéger des projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains

Éviter tout contact avec la peau. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Type de gants conseillés:

- PVA (alcool polyvinylique)

Caractéristiques recommandés:

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Filtre anti-gaz et de vapeur (s) (filtres combinés) conformément à la norme EN14387: A1 (Marron)

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Contrôles de l'exposition sur la protection de l'environnement

Pas d'information disponible.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 14.03.2019

Version 7.1

Date de révision: 14.03.2019

Nom commercial: **Schafzeichenfarbe**

Numéros: 27460, 27461, 27462, 19190, 19191, 19192

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Données générales**
- **Apparence:**
 - Forme: liquid visqueux
 - Couleur: bleu, rouge, vert
- **Odeur:** typique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **pH:** Non applicable.
- **Changement d'état**
 - Point/intervalle de congélation: Non déterminé.
 - Point/intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- **Point d'éclair:** > 23 °C, <= 55 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température d'auto-inflammabilité:** Non déterminé.
- **Décomposition thermique:** Non déterminé.
- **Auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Explosibilité:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limite d'explosivité:**
 - supérieure: Non déterminé.
 - inférieure: Non déterminé.
- **Pression de vapeur (20 °C):** inférieur 110 kPa (1,10 bar)
- **Densité:** >1 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur relative** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation** Non déterminé.
- **Hydrosolubilité:** insoluble.
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.
- **Viscosité:** Non déterminé.
- **Propriétés comburantes** Non déterminé.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Ce mélange est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Lorsqu'ils sont exposés à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits dangereux de décomposition, le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, de fumées et d'oxyde d'azote.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 14.03.2019

Version 7.1

Date de révision: 14.03.2019

Nom commercial: Schafzeichenfarbe

Numéros: 27460, 27461, 27462, 19190, 19191, 19192

10.4 Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou d'avoir une surface métallique à haute température (brûleurs, arcs électriques fours, etc.) ne doit pas être autorisée sur les lieux.

Évitez:

- L'accumulation de charges électrostatiques.
- chauffage
- chaleur
- Flames et des surfaces chaudes.

10.5 Matières incompatibles:

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucune aux conditions de manipulation et de stockage recommandées. Voir la section 7.

A hautes températures, produits de décomposition dangereux:
monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

Oral: LD50 > 5000 mg/kg (Rat, OECD 401)

Dermal: LD50 > 5000 mg/kg (Lapin, OECD 402)

Inhalatif: LC50 > 4951 mg/l (Rat, OECD 403).

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction (CMR):

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

22464-99-9 ETHYLHEXANOATE DE ZIRCONIUM

H361d - Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique / répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration:

Compte tenu la viscosité, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Garder les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle, il n'ya pas de risque pour la santé du personnel lors de la manipulation de ce produit.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 14.03.2019

Version 7.1

Date de révision: 14.03.2019

Nom commercial: **Schafzeichenfarbe**

Numéros: 27460, 27461, 27462, 19190, 19191, 19192

12 Informations écologiques

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

12.1 Toxicité

Pas de données disponibles sur la toxicité aquatique pour le mélange.

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Élimination du produit / emballage

Code de déchets / désignations des déchets EWC / AVV

La répartition des descriptions/numéros d'identité des déchets doit être prise en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Informations complémentaires

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après nettoyage adéquat.

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou matières apparentées aux peintures (y compris solvants et diluants pour peintures)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 14.03.2019

Version 7.1

Date de révision: 14.03.2019

Nom commercial: Schafzeichenfarbe

Numéros: 27460, 27461, 27462, 19190, 19191, 19192

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation de l'UE

Aucune

Réglementations nationales

Allemagne: Wassergefährdungsklasse (WGK) Classe de la pollution des eaux peu polluant pour les eaux (WGK 1) Classification conformément à AwSV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires. Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1. L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.

Notes de mettre à jour

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations

WGK : Wassergefährdungsklasse.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d - Susceptible de nuire au fœtus.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées à l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 pour les besoins de la classification

Classification basée sur les composants du mélange